

Direction : Direction Générale des Services Techniques

Direction Administrative des Services Techniques

REF : DAST2006097

Signataire : ED/NL

OBJET : Construction d'un immeuble de bureaux au centre technique municipal. Approbation du marché, du nouveau bilan global prévisionnel et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles 33 et 60 à 64 du Code des Marchés Publics,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 12 octobre 2006, déclarant infructueux le marché sur Appel d'Offres Restreint,

Vu le nouveau projet du bilan global prévisionnel,

Vu l'article 35.I.1° du Code des Marchés Publics décret (2004 – 15 du 7 janvier 2004),

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 23 novembre 2006, attribuant le marché négocié à la Société COLAS,

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Verts» ayant voté contre, Madame DELALAIN du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenue,

DELIBERE :

ARTICLE 1^{er} : Approuve le nouveau bilan global prévisionnel de l'opération citée en objet pour un montant de 5 399 000,00 € TTC.

ARTICLE 2 : Approuve le marché négocié de travaux relatif à l'opération citée en objet.

ARTICLE 3 : Autorise, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie en fin de procédure le 23 novembre 2006, le Maire à signer le marché subséquent d'un montant de 4 215 900,00 € TTC avec l'entreprise ayant fait l'offre économiquement la plus avantageuse à savoir la société COLAS.

Le Maire